

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

< I > FINANCER LA RENOVATION URBAINE ET LE LOGEMENT SOCIAL

Le renforcement des partenariats est essentiel pour accélérer la production, améliorer l'existant et créer de la mixité sociale à l'échelle intercommunale. Pour mobiliser les acteurs, l'État organise chaque année des rencontres avec les acteurs du logement et de l'hébergement. En 2013, il convient de rappeler notamment :

- La rencontre du 26 avril 2013 sous la présidence du préfet organisée par la DDT avec la participation de la DDCS (<http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-population-vulnerable/Rencontre-acteurs-logement>) ;



- La première réunion du comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, du 6 décembre 2013 co-présidé par le préfet et le président du conseil général (<http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-population-vulnerable/Hebergement-logement-et-habitat/Plan-de-Renovation-Energetique-de-l-Habitat/Comite-de-pilotage-du-6-decembre-2013>).

1) Contractualiser et financer la rénovation urbaine

L'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) conduit 15 projets dans le Val-d'Oise au bénéfice de 150 000 habitants.

La DDT mobilise 6 agents pour suivre les projets localement.

LOT	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	UNITAIRE
LOT 01	TRAVAUX DE FONDATION	m ²	100	100
LOT 02	TRAVAUX DE MAÇONNERIE	m ²	2000	2000
LOT 03	TRAVAUX DE CHARPENTE	m ²	1000	1000
LOT 04	TRAVAUX DE TOITURE	m ²	1000	1000
LOT 05	TRAVAUX DE CLAUSTRAGE	m ²	1000	1000
LOT 06	TRAVAUX DE MENUISERIE	m ²	1000	1000
LOT 07	TRAVAUX DE PEINTURE	m ²	1000	1000
LOT 08	TRAVAUX DE PLÂTRERIE	m ²	1000	1000
LOT 09	TRAVAUX DE BOISERIE	m ²	1000	1000
LOT 10	TRAVAUX DE VITRERIE	m ²	1000	1000
LOT 11	TRAVAUX DE CLAUSTRAGE	m ²	1000	1000
LOT 12	TRAVAUX DE MENUISERIE	m ²	1000	1000
LOT 13	TRAVAUX DE PEINTURE	m ²	1000	1000
LOT 14	TRAVAUX DE PLÂTRERIE	m ²	1000	1000
LOT 15	TRAVAUX DE BOISERIE	m ²	1000	1000
LOT 16	TRAVAUX DE VITRERIE	m ²	1000	1000
LOT 17	TRAVAUX DE CLAUSTRAGE	m ²	1000	1000
LOT 18	TRAVAUX DE MENUISERIE	m ²	1000	1000
LOT 19	TRAVAUX DE PEINTURE	m ²	1000	1000
LOT 20	TRAVAUX DE PLÂTRERIE	m ²	1000	1000
LOT 21	TRAVAUX DE BOISERIE	m ²	1000	1000
LOT 22	TRAVAUX DE VITRERIE	m ²	1000	1000
LOT 23	TRAVAUX DE CLAUSTRAGE	m ²	1000	1000
LOT 24	TRAVAUX DE MENUISERIE	m ²	1000	1000
LOT 25	TRAVAUX DE PEINTURE	m ²	1000	1000
LOT 26	TRAVAUX DE PLÂTRERIE	m ²	1000	1000
LOT 27	TRAVAUX DE BOISERIE	m ²	1000	1000
LOT 28	TRAVAUX DE VITRERIE	m ²	1000	1000
LOT 29	TRAVAUX DE CLAUSTRAGE	m ²	1000	1000
LOT 30	TRAVAUX DE MENUISERIE	m ²	1000	1000
LOT 31	TRAVAUX DE PEINTURE	m ²	1000	1000
LOT 32	TRAVAUX DE PLÂTRERIE	m ²	1000	1000
LOT 33	TRAVAUX DE BOISERIE	m ²	1000	1000
LOT 34	TRAVAUX DE VITRERIE	m ²	1000	1000
LOT 35	TRAVAUX DE CLAUSTRAGE	m ²	1000	1000
LOT 36	TRAVAUX DE MENUISERIE	m ²	1000	1000
LOT 37	TRAVAUX DE PEINTURE	m ²	1000	1000
LOT 38	TRAVAUX DE PLÂTRERIE	m ²	1000	1000
LOT 39	TRAVAUX DE BOISERIE	m ²	1000	1000
LOT 40	TRAVAUX DE VITRERIE	m ²	1000	1000
LOT 41	TRAVAUX DE CLAUSTRAGE	m ²	1000	1000
LOT 42	TRAVAUX DE MENUISERIE	m ²	1000	1000
LOT 43	TRAVAUX DE PEINTURE	m ²	1000	1000
LOT 44	TRAVAUX DE PLÂTRERIE	m ²	1000	1000
LOT 45	TRAVAUX DE BOISERIE	m ²	1000	1000
LOT 46	TRAVAUX DE VITRERIE	m ²	1000	1000
LOT 47	TRAVAUX DE CLAUSTRAGE	m ²	1000	1000
LOT 48	TRAVAUX DE MENUISERIE	m ²	1000	1000
LOT 49	TRAVAUX DE PEINTURE	m ²	1000	1000
LOT 50	TRAVAUX DE PLÂTRERIE	m ²	1000	1000

En 2013, 62 M€ de subventions nouvelles ANRU ont été engagés pour une dépense totale de 185 M€. 73 M€ ont été versés aux maîtres d'ouvrage pour les opérations en cours.

La mise en œuvre des projets est maintenant largement avancée. Plusieurs avenants de sortie permettant de terminer les opérations sont en cours d'élaboration et vont être signés en 2014. (Bezons, Saint Ouen l'Aumône, Cergy-Pontoise, Persan, Goussainville, Garges-les-Gonesse, Gonesse)

Les plans stratégiques locaux (PSL), dispositifs de sortie de convention destinés à pérenniser les investissements, ont été lancés au niveau intercommunal pour Val-de-France-Gonesse (avec un volet prospectif en lien avec le CDT) et pour Argenteuil avec un périmètre élargi à l'ensemble de la ville. Pour ces deux PSL, l'État a élaboré son porter à connaissance.

2) Améliorer l'offre en logements sociaux

a) En contractualisant avec les acteurs et en finançant la construction neuve de logements sociaux

L'objectif de financement de 2 814 logements fixé pour l'année 2013 au département du Val-d'Oise était ambitieux. Il a été largement dépassé avec une production de 3 376 logements au total soit 901 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), 870 prêts locatifs à usage social (PLUS) et 1 605 prêts logements sociaux (dont 849 logements Icade).

1 923 logements sociaux ont été financés en 2012, dont 389 dans les communes «SRU» ayant moins de 20 % de logements locatifs sociaux (communes déficitaires).

En 2013, sur les 2 728 logements financés hors délégation des aides à la pierre de Cergy-Pontoise, 824 ont été financés dans des communes ayant moins de 25 % de logements locatifs sociaux. Il convient d'ajouter les 79 logements financés sur le territoire de Cergy-Pontoise dans des communes SRU, soit au total 903 logements dans le département (soit 27 % des logements agréés).

La part du logement social dans la production de logements neufs globale du Val-d'Oise peut être estimée à 45 %.

La DDT se mobilise par ailleurs pour la signature de contrats de mixité sociale (CMS) entre les communes, l'État et l'EPFVO, dans le cadre de la loi SRU. 9 communes sont «carencées» : elles n'ont pas réalisé leurs objectifs triennaux. En 2013, 3 communes ont signé un CMS (Andilly, Montmorency et Saint-Prix).

La DDT veille aussi à l'atteinte des objectifs fixés dans les conventions d'utilité sociale signées avec les 6 bailleurs départementaux du Val-d'Oise en 2011.

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) co-animé par l'État (DDT et DDCS) et le conseil général va permettre de dégager des actions transversales répondant aux besoins d'accès et de maintien dans le logement des ménages en difficulté. Il doit également permettre la fluidification des parcours résidentiels en permettant leur sortie des structures d'hébergement vers un logement adapté à leur situation.

Le renouvellement du PDALPD a été initié en 2012 selon une démarche partagée entre les différents acteurs.

Le diagnostic est en cours de finalisation. Dans la continuité, six groupes de travail se sont réunis pour définir les actions concrètes et territorialisées en faveur des personnes défavorisées, à inscrire dans le plan.

De plus, l'étude sur le logement des jeunes réalisée en 2012 a permis de dresser un bilan quantitatif et qualitatif de la situation des jeunes face au logement dans le Val-d'Oise et les bassins d'habitat qui le composent. Cette étude viendra nourrir le PDALPD.

b) En suivant les projets communaux pour favoriser l'offre de logements

La loi sur le Grand Paris a fixé comme objectif ambitieux, la production de 70 000 logements par an en Île-de-France. Cet objectif a été territorialisé par bassin d'habitat. Il est de 6 000 logements par an pour le Val-d'Oise, à comparer à la production actuelle de l'ordre de 4 500 logements.

Les objectifs territorialisés de production de logements, notifiés aux intercommunalités en 2012, sont rappelés dans les porter à connaissance établis par la DDT lors de d'élaboration ou de révision des documents de planification et notamment les programmes locaux de l'habitat (PLH).

En 2013, deux PLH intercommunaux ont été mis en révision, ceux de la Communauté d'Agglomération de Val-et-Forêt et de la Communauté d'Agglomération du Parisis.

c) En veillant à la bonne application de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU)

Les dispositions de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 imposent aux communes de l'unité urbaine de Paris comptant plus de 1 500 habitants de disposer à terme de 20 % de logements locatifs sociaux.

Au 1er janvier 2012, 26 communes du Val-d'Oise ne disposant pas des 20 % de logements requis étaient concernées par cette loi.

2011 a été l'année de réalisation du bilan du troisième engagement triennal (2008-2010). Au 31 décembre 2010, les 26 communes concernées comptabilisaient 15 023 logements sociaux, soit près de 15 % du parc social valdoisien. Cet engagement triennal a donné lieu à la construction et au financement de près de 1 430 logements sociaux pour un objectif global de 960 logements.

Le bilan triennal effectué sur la période 2008-2010 a conduit le préfet à prononcer par arrêté la carence de 9 communes du département. Les communes concernées par la carence voient leur prélèvement majoré et le droit de préemption urbain transféré du maire au préfet du Val-d'Oise.

Début 2013, le préfet a levé la carence de la commune de Montmorency. En effet, le maire a signé un contrat de mixité sociale en fin d'année 2012, engageant sa commune dans l'augmentation significative de production de logements locatifs sociaux.

8 communes sont nouvellement assujetties à cette loi avec l'intégration de Goussainville dans l'agglomération de la CARPF.

L'année 2012 a été marquée par le travail législatif visant à renforcer les dispositions de la loi SRU. **La loi n° 2013-61 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social a été publiée le 19 janvier 2013.**

LOI
LOI n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social (1)

NOR: ETLX1238053L
Version consolidée au 20 janvier 2013

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté.
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2012-660 DC du 17 janvier 2013 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Six nouvelles communes du département du Val-d'Oise sont concernées par l'application des dispositions de cette loi et devront augmenter la production de logements sociaux sur leur territoire afin de respecter, à horizon 2025, les 25 % de logements locatifs sociaux imposés par cette loi. Des objectifs de réalisation de logements sociaux leur seront notifiés à la fin de la période triennale en cours (2011-2013) en 2014 pour la prochaine période triennale 2014-2016.

3) Accès au logement

a) Les accords collectifs

L'objectif 2013 fixé aux bailleurs de 1 050 relogements a été largement dépassé puisque 1 270 ménages ont été relogés. Il inclut le relogement des ménages déclarés « prioritaires et urgents » par la commission de médiation DALO qui sont au nombre de 702.

Le contingent préfectoral reste toujours le plus mobilisé avec 44% des relogements.

Après avoir très fortement progressé entre 2009 (6,5 %) et 2010 (25 %), la part réalisée par les collecteurs du 1 % patronal poursuit son fléchissement commencé en 2011 (21 %) avec 17 % en 2012 puis 10 % en 2013.

Par contre, celle des bailleurs, après avoir progressivement diminué, passant de 9 % en 2010 à 7 % en 2011 puis 5 % en 2012 est remontée fortement en 2013 en atteignant 27 %.

De même, la proportion de ménages relogés par les mairies sur leur contingent continue sa progression en atteignant 15 % en 2013 (13 % en 2012, 12 % en 2011 et 7 % en 2010).



Le relogement des ménages sortant de structures d'hébergement ou de logement transitoire demeure une priorité pour assurer la fluidité du dispositif ; 258 ménages sortant de structures en ont bénéficié en 2013 (387 en 2012 et 394 en 2011) parmi lesquels 56 ménages prioritaires DALO (122 en 2012 et 117 en 2011).

b) Le droit au logement opposable (DALO)

Depuis la mise en œuvre du DALO, 32 263 dossiers ont été déposés auprès de la commission de médiation du Val-d'Oise.

Le fléchissement des recours amiables « logement » amorcé en 2010 s'est poursuivi en 2013 (5 200 en 2009, 4 600 en 2010, 4 300 en 2011, 4 292 en 2012 et 4 233 en 2013).

Concernant les recours amiables « hébergement », après une explosion de leur nombre entre 2009 et 2011 (respectivement 780, 1 320 et 1 340), celui-ci s'est stabilisé à un niveau moindre depuis 2012 (1 181 en 2012 et 1 172 en 2013).

En 2013, la commission a examiné 4 229 dossiers au titre du logement et 1 186 au titre de l'hébergement.

1 119 ménages ont été déclarés prioritaires et urgents au titre du logement et 530 au titre de l'hébergement.

Au cours de l'année 2013, 694 ménages ont été relogés et 234 hébergements ont été effectués.

Le taux de relogement de ménages reconnus prioritaires et urgents est de 69,7 % sur le contingent préfectoral.

Sauf exception, les ménages sont relogés prioritairement sur leur commune d'origine.

Depuis 2008, 3 352 ménages sur 5 321 reconnus prioritaires et urgents ont été relogés soit un plus de 63 %.

Le taux d'hébergement suite à la reconnaissance du caractère prioritaire et urgent, en forte progression depuis 2010, est de 36,6 % en 2013.

En 2013, 100 recours contentieux en excès de pouvoir (contre la décision de la commission) ont été enregistrés auprès du tribunal administratif (93 au titre du logement et 7 au titre de l'hébergement). 58 décisions (57 au titre du logement et 1 au titre de l'hébergement) ont été rendues par le TA dont 24 annulant la décision de la commission afin de statuer à nouveau sur les dossiers. La commission n'est pas liée par le jugement.

Sur la même période, 299 recours en plein contentieux (175 pour non relogement et 124 pour non hébergement dans le délai imparti au Préfet) ont été enregistrés. Les jugements interviennent plus rapidement et 260 décisions ont été rendues. Dans plus de 85 % des cas, le tribunal ordonne à l'État de reloger ou d'héberger dans un délai fixé avec condamnation de paiement d'une astreinte par jour de retard à compter de la date limite.

c) L'hébergement

Au 31 décembre 2013, le dispositif d'hébergement s'est appuyé sur une capacité totale de 1 316 places dont 200 places hôtel, 747 places d'urgence et 369 places d'insertion. En 2012, la capacité totale du dispositif était de 1 194 places.

Le dispositif, financé dans le cadre de l'allocation de logement temporaire a déployé une capacité de 568 places. Les 3 maisons relais implantées à Taverny, Corneilles-en-Parisis et Parmain offrent une capacité totale de 95 places.

La période de mobilisation hivernale a permis une offre supplémentaire, à partir de novembre, de 81 places en structures pour hommes ou femmes isolés et jusqu'à 450 nuitées d'hôtels pour femmes avec enfants (au lieu des 200). Par ailleurs, un accueil de nuit sans hébergement à Cergy dispose de 25 places.

Lors de la mobilisation hivernale, 923 ménages (715 en hôtels, 208 en structures), soit 1 916 personnes, ont été accueillis. Parmi ces ménages, 613 ont formulé une demande d'hébergement pérenne. 85 ont pu obtenir satisfaction (hébergement ou logement).

Dans le cadre du nouveau fonds pour l'accompagnement vers et dans le logement, un accompagnement des ménages hébergés à l'hôtel a été mis en place dans le département. 196 ménages ont été stabilisés et 51 ont pu bénéficier soit d'un accès au logement, soit d'une proposition d'hébergement.

Un accompagnement social des personnes effectué par la Croix Rouge a été mis en place dans le cadre des évacuations de campements illicites. 29 ménages (106 personnes) ont été mis à l'abri à l'hôtel et ont bénéficié de cet accompagnement en 2013.

< II > LUTTER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Plus de 10 M€ ont été affectés par l'État, à travers le budget de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), au financement d'actions destinées spécifiquement aux quartiers prioritaires de la politique de la ville dont :

- Le fonds d'intervention pour les villes (FIV) : 4 405 690 € ;
- Le programme de réussite éducative (PRE) : 3 125 430 € ;
- Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 1 397 954 € ;
- Les dispositifs d'accès à la réussite et à l'excellence (internats d'excellence et cordées de la réussite) : 327 491 € auxquels il faut ajouter le financement de 39 postes d'adultes-relais.

En 2013, l'État et l'Acsé se sont fixés comme priorité le développement des actions relevant des thématiques « éducation », « emploi », « lien social » et « santé ». Le lien social a recueilli 27% de la dotation budgétaire du FIV, l'emploi 23 % et 20 % sur l'éducation et l'accès aux savoirs de base (hors PRE).

1) La réussite éducative

L'effort consenti en faveur de la réussite éducative se manifeste notamment à travers les 15 programmes de réussite éducative (PRE) mis en place dans les zones d'éducation prioritaire. Ces programmes ont permis la mise en place et le suivi de parcours individualisés de 3 200 enfants de 6 à 16 ans.



Par ailleurs, les 4 villes (Argenteuil, Cergy, Eragny et Villiers-le-Bel), qui avaient mis en place une expérimentation de PRE pour les 16-18 ans financée sur une enveloppe exceptionnelle en 2012, ont maintenu leurs actions en 2013. Le financement de celles-ci sera reconduit en 2014.

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ont financé 80 actions destinées à susciter ou renforcer l'intérêt des élèves pour les disciplines scolaires. Par ailleurs, les internats d'excellence et les cordées de la réussite constituent des dispositifs à la fois complémentaires et spécifiques visant à faciliter la scolarité d'élèves très motivés issus des quartiers prioritaires.

2) L'emploi et le développement économique

L'emploi a fait l'objet, en 2013, d'une attention particulière pour encourager les initiatives réduisant les difficultés les plus caractéristiques rencontrées par les demandeurs d'emploi issus des zones urbaines sensibles pour l'accès au marché du travail.

3) La prévention de la délinquance

En 2013, avec le transfert de la thématique « prévention » vers le FIPD, l'instruction est désormais assurée par le cabinet, en charge jusqu'à présent de cette enveloppe. Les crédits du FIPD ont été consacrés en 2013, pour 63 %, à la prévention auprès des mineurs, pour 18 % à la prévention de la récidive, pour 12 % à l'aide aux victimes et pour 7 % aux violences intra-familiales.

Dans le cadre de cette enveloppe 2013, un effort particulier est porté sur l'aide aux victimes avec le financement de 5 postes d'intervenants sociaux dans les commissariats au lieu de 3 en 2012. Un 6^{ème} poste a été financé dans la zone de sécurité prioritaire de Fosses-Louvres. La création d'un 7^{ème} poste est en cours de réflexion pour le territoire de Domont où ont été constatées de graves violences à l'égard des femmes.

4) La santé et l'accès aux soins

Le problème de la santé constitue un enjeu important pour les quartiers de la politique de la ville. 8 ateliers santé ville (ASV) ont été mis en place dans le Val-d'Oise : Argenteuil, Cergy, Eragny, Garges lès Gonesse, Gonesse, Goussainville, Sarcelles, Villiers-le-Bel. Celui de Sarcelles est le plus récent (créé en septembre 2013)



La création des ASV traduit la forte volonté des communes de s'investir dans la thématique de la santé et plus particulièrement dans celle de l'accès aux soins des personnes les plus défavorisées.

Dans la plupart des ASV, la subvention de l'Acsé permet de co-financer le poste de coordonnateur. Pour mémoire, dans la majeure partie des communes ayant un ASV, les maires ont également signé avec l'État un contrat local de santé. Des réunions régulières sont également organisées avec la délégation territoriale de l'ARS pour faire le point sur l'avancement des dossiers.

5) Le lien social

a) Le programme « adultes-relais »

39 adultes-relais sont actuellement en fonction dans le Val-d'Oise hors appel à projet national pour lequel le Val-d'Oise bénéficiera de 4 postes supplémentaires, une action est engagée pour faire un diagnostic des besoins en poste d'adultes-relais et ainsi attribuer les postes encore disponibles.

b) L'opération « ville, vie, vacances » (VVV)

3 campagnes sont organisées chaque année (printemps, été et hiver). En 2013, 181 actions ont bénéficié d'un financement de l'Acsé pour un montant global de 270 300 €.

6) L'habitat indigne

La DDT s'est substituée aux propriétaires défaillants sur 12 opérations afin de réaliser les travaux nécessaires à la sécurité ou la protection de la santé des occupants. Ces travaux d'office ont représenté un montant de 85 388 € de travaux, 12 720 € d'hébergement et 8 500 € de maîtrise d'œuvre, avancés par l'État avant recouvrement auprès des propriétaires.



Parallèlement, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) est intervenue dans le traitement de 12 logements indignes ou très dégradés. L'action de l'ANAH pâtit de l'absence d'opération contractuelle avec les collectivités locales.

Une convention a été mise en place avec la DRIEA pour les chantiers complexes. Aujourd'hui un chantier est en cours de réalisation et devrait aboutir en 2014.

En ce qui concerne le programme « habiter mieux-ANAH », 6,5 M€ (2 % de la consommation nationale) ont été consommés en 2013. Cette somme a permis d'améliorer 2 367 logements.

< III > ASSURER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le premier schéma approuvé en 2004 est arrivé à échéance en novembre 2010.

En 2010, un document cadre a été élaboré et soumis à consultation des collectivités concernées. Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 28 mars 2011 et prévoit un total de réalisation de 1 086 places dont 65 places répondant aux situations recensées dans les communes de moins de 5 000 habitants (40 places de caravanes) et la prise en compte de la ville d'Herblay (25 places de caravanes).



En 2013, les aires de Montigny-les-Cormeilles (22 places) et de Bezons (34 places) ont été ouvertes, respectivement en février et avril.

Cela porte à 466 le nombre de places d'aires d'accueil réalisées et en service dans le Val-d'Oise, soit un taux de 43 % par rapport à l'objectif de 1 086 places fixées par le schéma, en tenant compte des 40 places attribuées aux communes de moins de 5 000 habitants.

Il reste 91 places en attente d'ouverture. 30 de ces places devraient être mises en service sur la commune de Montmagny début 2015. L'ouverture des autres aires devrait s'échelonner à la suite. Cela amènerait à un taux de réalisation de 52 %.